



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 mars 2018

*L'An deux mille dix-huit, le 9 mars à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de LIÈPVRE, étant assemblé,  
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après  
convocation légale, sous la présidence du maire, Monsieur Pierrot  
HESTIN.*

|  |    |                              |  |
|--|----|------------------------------|--|
| Nombre de conseillers<br>élus :        | 19 | <u>Présents</u> :            | M. Pierrot HESTIN, M. Denis PETIT, Mme Claudine EGERMANN, M. Michel MOUILLÉ, Mme Christiane FORCHARD, M. Gérard GASPERMENT, M. Gilbert CRAMPÉ, Mme Pascale LICHTENAUER, Mme Corinne MOUILLÉ, Mme Christine BATLOT, M. Steve QUIRIN, M. Laurent WALTER, Mme Aline FINANCE, Mme Eliane CÉBOKLI, M. Pascal FEIL et Mme Maud PETITDEMANGE. |
| Nombre de Conseillers<br>en fonction : | 19 | <u>Absente excusée</u> :     | Mme Francine SOSSLER   |
| Conseillers présents :                 | 16 | <u>Absents non excusés</u> : | M. MINGAT Jean-Paul et M. MOUGINY Jacquy.  |
| Procurations :                         | 1  | <u>Procuration(s)</u> :      | Mme Francine SOSSLER donne procuration à M. Pierrot HESTIN   |
| Absent(s) :                            | 3  |                              | Secrétaire de séance : Madame Christiane FORCHARD  |

Après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour :

### L'ordre du jour :

1. Approbation du P.V. du 26 janvier 2018,
2. Approbation du débat d'orientation budgétaire 2018,
3. Stratégie locale de transition énergétique – accompagnement par Alter Alsace Energie,
4. Subvention exceptionnelle au Comité de Cavalcade,
5. Création d'un poste d'emploi saisonnier,
6. Demandes de subvention :
  - 6.a association Aides
  - 6.b AFSEP (Association française des Sclérosés en plaques)
  - 6.c Demande de sponsoring de Monsieur Florian STIBLING
  - 6.d Fondation Providence de Ribeauvillé,
  - 6.e Association Sépia
  - 6.f Banque alimentaire du Haut-Rhin
  - 6.g Protection civile

POINTS DIVERS

**DEL2018\_03\_010**  
**Approbation du PV du 26 janvier 2018**

Le procès-verbal du 26 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**DEL2018\_03\_011**  
**Approbation du débat d'orientation budgétaire 2018**

Monsieur Denis PETIT, Adjoint aux finances, rappelle aux conseillers que le débat d'orientation budgétaire n'est obligatoire qu'aux communes dont la population est supérieure à 3500 habitants.

Il rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape substantielle de la procédure budgétaire.

En effet cette étape permet :

- D'informer l'ensemble des élus sur la situation économique et financière de leur commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif,
- De débattre sur les différents projets dans lesquels va s'engager la collectivité.

Les principales orientations budgétaires pour l'année 2018 sont les suivantes :

| <b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>             |              |
|---|--------------|
| Subventions aux associations                  | 95 000.00    |
| 011 : Charges à caractère général             | 469 000.00   |
| 012 : Charges de personnel                    | 205 000.00   |
| FPIC  | 60 000.00    |
| Amortissements                                | 274 117.00   |
| 66 – charges financières                      | 40 500.00    |
| Subventions aux écoles                        | 13 750.00    |
| 023 : virement à la section d'investissement  | 230 000.00   |
| <b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>             |              |
| 70 : produits des services, du domaine        | 44 700.00    |
| 73 : impôts et taxes                          | 1 377 005.00 |
| 74 : dotations, subventions et participations | 87 600.00    |
| 75 : autres produits de gestion courante      | 29 000.00    |
| 77 : produits exceptionnels                   | 1 800.00     |

| <b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>               |            |
|--|------------|
| Remboursement d'emprunts                       | 262 000.00 |
| Immobilisations corporelles                    | 20 900.00  |
| Achat maison SOSSLER                           | 145 000.00 |
| Démolition maison SOSSLER                      | 35 000.00  |
| Aménagement Rue du Canal Dietsch               | 450 000.00 |
| Matériel de cuisine salle polyvalente          | 5 000.00   |
| Refonte site internet                          | 10 000.00  |
| Construction d'une halle de marché             | 65 000.00  |
| <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>               |            |
| 040 : Opération d'ordre de transfert           | 274 117.00 |
| 001 : excédent reporté                         | 164 094.00 |
| 10 : dotations et fonds de réserves            | 82 500.00  |
| 13 : subventions d'investissements             | 20 800.00  |
| 021 : virement de la section de fonctionnement | 230 000.00 |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
à l'unanimité des membres présents :**

- **PREND ACTE** du rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'année 2018.

**DEL2018\_03\_012**

**Stratégie locale de transition énergétique - accompagnement par  
Alter Alsace Energie**

Monsieur le maire expose :

« Le 11 janvier 2018, dans les locaux de la Communauté de communes du Val d'Argent, Monsieur Richard LEMOINE, conseiller en énergie partagée de l'Association Alter Alsace Energies, a présenté un accompagnement de cette structure pour la construction d'une stratégie locale de transition énergétique.

Les quatre communes du Val d'Argent ont émis un avis favorable à la proposition décrite par Monsieur LEMOINE ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition n° 68000116 d'Alter Alsace Energie jointe à la présente délibération,
- **DECIDE** d'inscrire la somme de 1737.00 € aux budgets 2019, 2020 et 2021 de la commune (cf. page 5 de la proposition),
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer cette proposition n° 68000116.

**DEL2018\_03\_013**

**Subvention exceptionnelle au Comité de Cavalcade**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de M. le maire,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 juin 2017 n° 2017\_06\_040 décidant de renouveler la convention avec le comité de Cavalcade,  
Considérant l'intérêt d'apporter une aide exceptionnelle pour promouvoir les festivités locales,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par  
14 VOIX POUR  
3 ABSTENTIONS (Mme LICHTENAUER, M. HESTIN et  
Mme SOSSLER Francine) :**

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1836.00 € au Comité de Cavalcade Lièpvre-Rombach qui correspond au déficit de l'année 2017,
- **PRECISE** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2018, compte 6574.

**DEL2018\_03\_014**

**Création d'un poste d'emploi saisonnier**

Le Maire explique au conseil que :

- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction Publique Territoriale,
- VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison d'un accroissement de travail pendant la saison estivale et de l'absence d'un des adjoints techniques pour congés annuels, il y a lieu de créer un emploi saisonnier d'agent polyvalent à temps complet.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
le conseil municipal :**

- **DECIDE** de créer un emploi saisonnier d'agent polyvalent pour le mois de juillet 2018,
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine,
- **DECIDE** que la rémunération sera basée sur l'IB 347 du cadre d'emploi des adjoints techniques, majoré des 10 % de congés payés,
- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

**DEL2018\_03\_015.a**

**Demande de subvention – Association Aide**

L'association AIDES, première association européenne de lutte contre le VIH/sida et les hépatites virales sollicite l'aide de la commune par l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2018.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,**

- **DECIDE** de ne pas verser de subvention,
- **ET CHARGE** Monsieur le maire d'en informer cette Association.

**DEL2018\_03\_015.b**

**Demande de subvention – AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)**

Par courrier en date du 15 décembre 2017, l'Association Française des Sclérosés en Plaques sollicite la commune pour une subvention à hauteur de 200.00 € pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

**DEL2018\_03\_015.c**

**Demande de subvention – Sponsoring**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Florian STIBLING, un jeune de la commune de Lièpvre, qui pratique l'Enduro a déposé un dossier de sponsoring.

Il souhaite une subvention de la commune afin de financer une partie de son matériel et l'équipement.

Le conseil municipal n'a jamais participé à des dossiers de sponsoring.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :**

**6 VOIX POUR (Pascale LICHTENAUER, Claudine EGERMANN, Steve QUIRIN,  
Eliane CÉBOKLI, Christine BATLOT et Corinne MOUILLÉ)  
1 ABSTENTION (Denis PETIT)  
10 VOIX CONTRE**

Décide ne pas attribuer de subvention à M. Florian STIBLING.

**DEL2018\_03\_015.d**

**Demande de subvention –Fondation Providence de Ribeauvillé**

Par courrier en date du 21 février 2018, le collège Sainte Marie de Ribeauvillé sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention pour effectuer un séjour découverte à Orchamps-Vennes dans le Jura.

Deux enfants de Lièpvre qui fréquentent le Collège de Ribeauvillé sont concernés par cette demande.

Le prix du séjour est de 355.00 € par enfant pour un séjour de 5 jours. Le montant de la subvention n'est pas spécifié dans le courrier.

Monsieur le maire propose de donner la même somme à ces deux enfants que celle versée aux enfants qui sont partis en séjour de ski à l'école primaire de Lièpvre.

Débats :

**M. Steve QUIRIN** précise qu'un seul séjour est organisé par l'Ecole primaire sur une période de 4 ans.

**Mme FORCHARD et Mme PETITDEMANGE** font remarquer que le Collège de Ste-Marie-aux-Mines organise également des sorties et qu'il risque également de demander des subventions.

**Mme Claudine EGERMANN** précise qu'il y a un collège dans la vallée et que lors des sorties organisées par les collèges voisins, une subvention de 9.00 € était toujours octroyée et non plus.

**Monsieur Denis PETIT** précise que ce traitement n'est pas équitable. La subvention n'est pas versée au collège mais aux parents des enfants de Lièpvre. Si on verse moins aux enfants qui sont dans une autre école, le traitement n'est pas équitable par rapport aux enfants de l'Ecole primaire.

**Mme Pascale LICHTENAUER** informe que c'est l'Ecole de Lièpvre qui a reçu la subvention et on risque également d'avoir des demandes des écoles de Sélestat ou environ.

Monsieur le maire propose de passer au vote, il souhaite donner la somme de 120.00 € à chaque enfant pour la durée du séjour et pour une durée de 4 ans.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide**  
**PAR 10 VOIX POUR (Pierrot HESTIN et SOSSLER Francine, Mme Christiane FORCHARD, Gilbert CRAMPÉ, Denis PETIT, Corinne MOUILLÉ, Pascal FEIL, Christine BATLOT, Laurent WALTER, Pascale LICHTENAUER)**  
**2 CONTRE (Maud PETITDEMANGE, Claudine EGERMANN)**  
**5 ABSTENTIONS (Michel MOUILLÉ, Aline FINANCE, Eliane CÉBOKLI, Steve QUIRIN et Gérard GASPERMENT)**

**DEL2018\_03\_015.e**

**Demande de subvention – Association Sépia**

L'association Sépia sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,**

- **DECIDE** de ne pas octroyer de subvention à cette association.
- **CHARGE** Monsieur le maire d'en informer l'association.

**DEL2018\_03\_015.f**

**Demande de subvention – Banque alimentaire du Haut-Rhin**

La banque alimentaire sollicite la commune pour un soutien financier pour l'année 2018 d'un montant de 1.00 € par habitant éventuellement à verser sur deux exercices.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**  
**par 16 VOIX POUR**  
**et UNE ABSTENTION (Mme Christiane FORCHARD),**

décide de ne pas verser de subvention à cette Association.

**DEL2018\_03\_015.g**

**Demande de subvention – Protection civile**

Depuis de nombreuses années, l'Association de Prévention Routière dispense des séances d'éducation routière en partenariat avec l'Education Nationale, la Gendarmerie et les Polices nationales et municipales.

Leur passage dans la commune de Lièpvre est prévu le 5 juin 2018 au matin. Lors de ce passage, les deux moniteurs de la gendarmerie devront déjeuner en dehors de leur brigade.

Afin de faire face aux différents frais, l'Association sollicite la commune pour la prise en charge du repas des deux gendarmes.

Comme par les années passées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge le repas des intervenants et de verser une subvention de l'ordre de 100.00 € à l'Association.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VERSER** une subvention de 100.00 € pour l'intervention de la prévention routière,
- **DE PRENDRE** en charge le repas des intervenants,

**POINTS DIVERS :**

a/ Courrier de M SCHMIEDER

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier reçu en mairie de la part de M. SCHMIEDER dans lequel celui-ci remercie chaleureusement les dames de la commune dévouées qui amènent un présent, des friandises aux anciens de la commune tout au long de l'année. Ces moments de convivialité et de partage sont très importants et très appréciés par toutes ces personnes qui sont très souvent seules.

Mme FORCHARD souhaite remercier en particulier Francine, Marcelle, Michèle, Claire et Odette qui assurent mensuellement les visites aux malades.

b/ DIA

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la D.I.A. signée dans le cadre de sa délégation d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption urbains :

- Vente d'une maison sise au 15, rue Clémenceau en section 1 parcelles 623/94, 624/94 et 502/94 appartenant aux conjoints REBEL.

Intervention de Mme Aline FINANCE

Madame FINANCE Aline regrette de ne pas avoir été invitée lors de la réunion avec M. TRABUCCO de la Société HDR concernant la mise en place du site internet. Elle souhaite également que l'on fasse des devis auprès de l'entreprise MATHERN concernant les fleurs pour le camping. Elle estime s'investir pleinement dans le fait d'améliorer l'image du camping et souhaiterait être tenue au courant de tout ce qui touche le camping.

Elle félicite également Pascale LICHTENAUER, Présidente du Comité de Cavalcade pour l'organisation du Carnaval.

Intervention de M. Steve QUIRIN

M. Steve QUIRIN informe le conseil municipal avoir été destinataire d'un courrier de Mme SCHEIDECKER dans lequel elle estime avoir été lésée quant à l'attribution du RIFFSEP et de ses notations.

Tout le conseil a été destinataire de ce courrier.

M. le maire informe l'assemblée que cette information ne sera pas débattue au conseil municipal et que cela ne regarde que le maire et l'agent. D'ailleurs il informe le conseil qu'il a déjà parlé avec Mme SCHEIDECKER.



### Intervention de Mme Pascale LICHTENAUER

Mme LICHTENAUER informe le conseil municipal de la poursuite de l'action de défilé pour l'amélioration des conditions de travail dans les EHPAD.

Une manifestation aura lieu jeudi le 15/03 à 15h00. Celle-ci partira de la gare de Colmar jusqu'à la Préfecture.

### Intervention de M. Michel MOUILLÉ

M. MOUILLÉ présente au conseil municipal le rapport du SIVU concernant le bilan financier de l'année 2018.

Au budget prévisionnel 2017, la commune de Lièpvre devait effectuer pour 45205.00 € de travaux effectués par le SIVU, et en réalité elle en a effectué pour un montant total de 63330.99 €.

Pour l'année 2018, la somme de 43865.24 € devra être prévue au Budget primitif concernant les travaux du SIVU.

Il informe également le conseil municipal que 2 départs (une mise en disponibilité et un départ en retraite) sont prévus durant l'année 2018.

### Intervention de Mme FORCHARD

Mme FORCHARD souhaite qu'une clause suspensive soit rajoutée dans le contrat d'achat de la maison SOSSLER. En effet, elle souhaiterait que dans le cas où la commune n'obtiendrait pas le permis de démolir, la transaction soit annulée afin que nous ne soyons pas la municipalité qui crée une nouvelle verrue dans le village.

M le maire lui affirme que cette clause n'est pas nécessaire étant donné qu'il a déjà consulté les architectes des Bâtiments de France et qu'ils lui ont confirmé que la démolition était faisable.

Monsieur Petit demande à Madame FORCHARD de rédiger une proposition de clause suspensive.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessus.

Lièpvre, le 15 mars 2018  
Le Maire,

Pierrot HESTIN.